



VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six

le : huit octobre à 18 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} octobre 2026.

Membres présents : François MATTON, Didier SILVE, Sylvie BRUNET, Elisabeth DIGNAC, Chantal SIMONI, Alain PICQUENOT, Mélanie CASCANT, Emilie LECCIO, Sébastien BRUNO, Céline MAILLAFET, Karine WOLAK, Solène PESCH.

Nombre de Conseillers :	
en exercice	23
présents	13
votants	18

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Prefecture	
le :	12/10/2026
et de la publication sur le site internet	
le :	12/10/2026

Membre(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

*Madame Séverine VILLETTE à Madame Sylvie BRUNET
Monsieur Hervé BERNE à Madame Anne-Marie WANIART
Madame Anne-Marie MARCELLINO à Madame Chantal SIMONI
Monsieur Serge VOTA à Monsieur Didier SILVE
Monsieur Florian MARQUES à Madame Elisabeth DIGNAC
Monsieur Sam PAILLON (pouvoir devenu caduc suite à la sortie de séance de Madame Agnès MARTIN).*

Membres absents :

*Madame Agnès MARTIN
Monsieur Vincent BRINDEL
Monsieur Olivier UCHET
Monsieur Emile OLLIVIER*

Secrétaire de séance : Madame Céline MAILLAFET

N° 26/97	OBJET : SIVAAD : RAPPORT D'ACTIVITÉ – ANNÉE 2025
----------	--

Madame Chantal SIMONI, Conseillère Municipale, expose :

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS N° 26/97 DU 8 OCTOBRE 2026 (SUITE)**

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le comité syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD) a transmis à la commune son rapport d'activité – exercice 2025 accompagné du CFU.

Ces documents ont été communiqués aux membres du conseil municipal afin qu'ils en prennent connaissance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur,

- PREND ACTE du rapport d'activité - exercice 2025 du SIVAAD.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Anne-Marie WANIART

La secrétaire
Céline MAILLAFET